



Conseil municipal du 17 octobre 2022

Délibération n° 80-22

Objet : Attribution d'une aide aux travaux d'adaptation dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) à Madame et Monsieur André MONDALAN (dossier OPAH 007-22 / Mornant)

Date de convocation : 11/10/2022

Présidence : Pascale CHAPOT – 1^{ère} adjointe

Secrétaire élu : Laure PIQUERAS

Membres présents : Pascale CHAPOT - Loïc BIOT - Jean-François FONTROBERT - Pascale DANIEL - Patrick BERRET - Anne-Catherine VALETTE - Alain DUTEL - Véronique MERLE - Jean-Marc MACHON - Julie GUINAND-BOIRON - Sébastien PONCET – Serge CAFIERO – Sophie PIVOT - Gaël DOUARD – Véronique ZIMMERMANN – Jocelyne TACCHINI - Patricia BONNET-GONNET - Christian CECILLON – Anne BLANCHET – Laure PIQUERAS

Membres excusés et représentés :

Renaud PFEFFER a donné pouvoir à Loïc BIOT
Dorothee RODRIGUES a donné pouvoir à Véronique MERLE
Virginie PRIVAS-BREAUTE a donné pouvoir à Pascale CHAPOT
Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Sébastien PONCET
Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Christian CECILLON
Anne OLTRA a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN
Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale DANIEL
Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS
Fatira RULLIERE a donné pouvoir à Anne BLANCHET

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat du Pays Mornantais, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) a été lancée avec la collaboration des communes de Mornant et Soucieu en Jarrest.

Cette OPAH-RU a pour objectif d'aider les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à réhabiliter leur logement grâce à des aides financières spécifiques de la COPAMO, des communes, et de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah),

Depuis le 11 septembre 2018, la Convention d'OPAH-RU signée par l'ensemble des partenaires est effective sur le territoire de la commune de Mornant.

II. LA PROPOSITION

Dans ce cadre, il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 20% du montant des travaux plafonné à 20 000 € HT pour la commune, soit 892 € à Madame et Monsieur André MONDALAN, propriétaires occupants de leur résidence principale située 26 rue Victor Hugo à Mornant, pour des travaux d'adaptation d'un montant subventionnable de 4 462 € HT.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Adaptation de la salle de bain : Installation d'une douche adaptée et d'un WC surélevé.

Ces travaux répondent aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune dans le cadre de l'aide à l'adaptation des logements à la perte de mobilité.

Les subventions pour le projet se décomposent comme suit :

- 1 562 € de l'Anah.
- 892 € de la commune de Mornant.
- 892 € de la COPAMO.

La commission Aménagement du territoire, urbanisme, grands projets, bâtiments, services techniques, développement durable, réunie le 19 septembre 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Gaël DOUARD,
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant total de 892 € à Madame et Monsieur André MONDALAN, dans le cadre de travaux d'adaptation de leur résidence principale située à commune,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention.

Mornant, le 17 octobre 2022

Le Maire,

Renaud PFEFFER



The image shows a blue ink signature of Renaud Pfeffer over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE MORNANT' at the top, 'R.F.' in the center, and '(Rhône)' at the bottom, flanked by two stars.